



République Française

MAIRIE D'AUFFREVILLE-BRASSEUIL

78930 - ☎ 01.34.77.11.68

ARRÊTÉ DU MAIRE N°05/2025

REGLEMENTATION DE CIRCULATION Remplacement des hydrants n°3 & 9

Nous, Maire de la Commune d'AUFFREVILLE-BRASSEUIL,

Vu les articles L 2212-1 et suivants du Code général des Collectivités territoriales,

Vu la demande présentée par **l'entreprise VEOLIA, sise avenue des Aulnes à MEULAN EN YVELINES** pour le compte de la Communauté Urbaine GPS&O, concernant le remplacement des hydrants n°3 (rue des Clauselais) et n°9 (rue de la Vaucouleurs),

Considérant la nécessité de remplacer lesdits hydrants,

Considérant qu'à l'occasion de ces travaux des accidents pourraient se produire, si la circulation n'y était pas réglementée,

ARRÊTONS

ARTICLE 1^{er} : A partir du **24 février 2025** et pour la durée du chantier, le stationnement sera interdit 50 mètres avant et après les travaux, la vitesse sera limitée à 30 kilomètres/heure et une circulation réduite sur une demie chaussée sera mise en place en fonction des impératifs du chantier.

ARTICLE 2 : La durée du chantier est fixée à 30 jours.

ARTICLE 3 : **L'entreprise VEOLIA, sise avenue des Aulnes à MEULAN EN YVELINES**, retenue pour exécuter ces travaux aura la charge d'apposer les panneaux réglementaires.

ARTICLE 4 : Les contrevenants audit arrêté s'exposeront aux sanctions prévues par la Loi. La gendarmerie est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Pour extrait certifié conforme,
AUFFREVILLE-BRASSEUIL, le 17 février 2025

Le Maire,
Serge ANCELOT

Affiché le 17/02/2025
Le Maire,

